



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : AIN

Référence : 1000501255

Discipline : L1000 - Histoire Géographie (L1000)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0010014K

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique Edgar Quinet

Commune : BOURG-EN-BRESSE

Adresse : 5 avenue JEAN MARIE VERNE 01001 BOURG-EN-BRESSE

Courriel : ce.0010014K@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Poste d'enseignant en histoire-géographie en pré-bac avec un service d'enseignement sur les 3 niveaux, 2nde, 1ère et terminale en DNL anglais Histoire-géographie pour les élèves en SELO ou hors SELO complété par des heures d'histoire-géographie "classiques".

Missions

Ces heures de DNL sont incluses dans les 3h d'histoire-géographie avec un groupe d'élève constitué en SELO anglais ou hors SELO permettant de réaliser un enseignement en anglais sur une partie ou sur la totalité du programme d'histoire-géographie des 3 niveaux : 2nde, 1ère et terminale.

Compétences requises

Certification anglaise.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :
Stéphane LAHUPPE (stephane.lahuppe@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.